





### **Article 3**

#### **Objet du contrat**

Ti-text vend ses services via un site accessible par internet sous l'adresse [www.ti-text.com](http://www.ti-text.com). L'Affilié dispose lui aussi d'un site internet.

Ti-text propose à l'Affilié d'assurer la promotion des services de Ti-text à partir du site internet de l'Affilié. En contrepartie l'Affilié percevra une rémunération fondée sur la vente de services par Ti-text aux clients recrutés par l'Affilié.

### **Article 4**

#### **Clients recrutés**

Un client sera réputé avoir été recruté par l'Affilié lorsque ce client aura validé son inscription juste après s'être connecté sur le site de Ti-text en venant du site de l'Affilié.

Ces clients doivent impérativement être titulaire d'un abonnement en cours de validité auprès d'un opérateur de téléphonie mobile en France métropolitaine et d'une adresse de messagerie électronique (email) valide.

### **Article 5**

#### **Conditions de rémunération de l'Affilié**

Pour chaque client recruté par l'Affilié, Ti-text versera à l'Affilié une rémunération liée aux achats de services effectués par le client auprès de Ti-text pendant les 6 premiers mois suivants la première inscription du client aux services de Ti-text selon le tableau de reversement ci après :

	<b>Ti-SMS</b>	<b>Ti-Tel</b>	<b>Services de contenu payant</b>
Renouvellement par kiosque vocal	7% HT sur CA HT		7% HT sur CA HT
5 euro TTC par CB	10% HT sur CA HT	5% HT sur CA HT	10% HT sur CA HT
10 euro TTC par CB			
15 euro TTC par CB			
20 euro TTC par CB			
30 euro TTC par CB			
50 euro TTC par CB			

Ces rémunérations seront revues dans le cas où l'Affilié souscrirait un partenariat avec Ti-text, et engagerait des actions commerciales spécifiques comme :

- la promotion de Ti-text et ses services sur sa base client (emailing, etc.)
- des animations, des jeux avec pour lots des produits Ti-text
- une mise en scène de l'offre Ti-text sur son site internet (boutons, bannières)
- l'organisation d'événements particuliers

### **Article 6**

#### **Conditions de paiement**

Les sommes dues par Ti-text à l'Affilié seront réglées trimestriellement sous réserve que les

Ti-text SAS – SAS au capital de 57 000€

RCS Nanterre 452 365 125 – TVA intracommunautaire : FR 09 452 365 125 - SIRET : 452 365 125 00015

Siège social : 15 rue Edmond Blanc 92500 Rueil Malmaison

emel : [info@ti-text.fr](mailto:info@ti-text.fr)



sommes dues dépassent le montant de 100 EURO HT.

Les paiements seront réglés par chèque à l’Affilié et adressés à l’adresse indiquée sur le présent contrat.

### **Article 7**

#### **Mise à disposition d'un tableau de bord trimestriel**

Ti-text s'engage à mettre à disposition de l'Affilié un tableau de bord trimestriel qui rendra compte du nombre de clients recrutés, et du total des reversements par service.

L’Affilié disposera d’un délai de 15 jours pour contester le montant des reversements par lettre recommandée avec AR adressée à Ti-text. L’Affilié pourra alors venir consulter dans les locaux de Ti-text les données détaillées ayant permis de calculer les reversements.

### **Article 8**

#### **Durée du contrat et résiliation**

Le contrat entre Ti-text et l'Affilié prend effet dès sa signature. Ce contrat est conclu de façon non exclusive entre Ti-text et ses affiliés pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction par périodes de 1 an. Chacune des parties pourra y mettre fin à tout moment par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation par l'une des parties, l'Affilié continuera à percevoir les rémunérations trimestrielles un solde de tout compte étant calculé un an après la date de résiliation du contrat.

### **Article 9**

#### **Modification du présent contrat**

Ti-text se réserve le droit de modifier les termes du présent contrat notamment en cas d’évolution substantielle des conditions économiques du marché des services de Ti-text. L’Affilié sera averti par e-mail des modifications et disposera d’un délai de sept jours pour accepter ces modifications ou demander la résiliation de leur contrat.

### **Article 10**

#### **Litiges**

Le contrat est régi par le droit français.

A défaut d’accord amiable, toute contestation en cours de contrat ou en fin de contrat sur l'interprétation ou l'exécution du contrat sera soumise par la partie la plus diligente au Tribunal de Commerce de Nanterre .

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ .  
En deux exemplaires originaux.

Pour Ti-text

Pour l'Affilié

Ti-text SAS – SAS au capital de 57 000€

RCS Nanterre 452 365 125 – TVA intracommunautaire : FR 09 452 365 125 - SIRET : 452 365 125 00015

Siège social : 15 rue Edmond Blanc 92500 Rueil Malmaison

emel : info@ti-text.fr